

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21143925

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

01 DEC. 2021

Le greffier **Grefte**



N° d'entreprise : **0727 720 427**

Nom

(en entier) : **BELGOTEST**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Rue de Renoupré, 58/4 B-4821 Andrimont**

Objet de l'acte : Modification

BELGOTEST

Association Sans But Lucratif

Rue de Renoupré, 58/4 à 4821 ANDRIMONT-DISON

Procès-verbal de l'assemblée générale modificative
tenue à Rue de Renoupré, 58/4 à 4821 Andrimont
le 29/10/2021 à 20h

La personne qui préside la séance est Monsieur BOULAAION Yossef.

La personne qui se charge de la rédaction du procès-verbal est Monsieur DAKIR Selmane.

Présents

- BOULAAION Yossef
- DAKIR Selmane

Le président de la séance (BOULAAION Yossef) ouvre la séance à 20h.

Ordre du jour de l'assemblée générale constitutive

BOULAAION Yossef rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1) Accueil ;
- 2) Changement de siège social

1) Accueil

BOULAAION Yossef accueille le(s) membre(s) et introduit l'assemblée générale.

2) Changement du siège social

Après lecture par BOULAAION Yossef, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le transfert du siège social de l'ASBL vers rue Pisseroule, 272 à 4820 DISON à partir du 01/11/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, BOULAAION Yossef lève la séance à 20h30.

DAKIR Selmane

Administrateur

BOULAAION Yossef

Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).